

gnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et à Air Canada pour couvrir le déficit des réserves d'exploitation jusqu'au 30 juin 1969. Tout semblable prêt devrait être remboursé grâce aux revenus du National-Canadien et d'Air Canada ou, en cas d'insuffisance, grâce à de nouveaux crédits votés par le Parlement pour couvrir les prêts.

Sixièmement, le bill offre maintenant un choix pour ce qui est du financement ou de la garantie des valeurs, ce qui permettrait à Air Canada d'emprunter 130 millions de dollars directement de Sa Majesté ou au moyen d'émissions publiques de valeurs garanties. Le montant assujéti à ce choix ne comprend pas celui de 75 millions de dollars que la société emprunterait du National-Canadien.

Septièmement, le bill prévoit la nomination de la maison Touche, Ross, Bailey and Smart, de Toronto et de Montréal, comptables agréés, comme vérificateurs du National-Canadien pour l'année civile 1969.

Finalement, je tiens à signaler que le bill ne renferme aucune disposition en vue d'étendre l'autorisation de refinancement du National-Canadien, qui s'élève actuellement à 680 millions de dollars, montant qu'on juge suffisant pour la période visée par le bill. Je recommanderais aux membres du comité d'adopter la résolution.

M. Nesbitt: Monsieur le président, lorsque la Chambre est saisie d'une résolution de ce genre, les députés de tous les partis ont l'occasion de traiter de très nombreux aspects relatifs aux chemins de fer et aux transports. Pour le moment, j'aimerais aborder très brièvement deux problèmes qui, je pense, ont trait à ce bill. Je laisserai les autres questions pour une occasion plus appropriée, lorsque la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires.

• (midi)

Je me réjouis de voir qu'outre le ministre responsable, il y a un ou deux autres ministres à la Chambre, car certaines de mes remarques se rattacheront forcément à l'administration d'autres ministères, surtout celui du Revenu national. A ce propos, je suis content que le ministre du Revenu national soit ici.

On me permettra peut-être de m'écarter brièvement du sujet. Sauf erreur, le ministre sera hospitalisé sous peu pour subir une opération. Je profite de l'occasion pour lui souhaiter un prompt retour à la santé.

Le premier des deux points que je veux soulever au cours de ce débat général, à l'étape du projet de résolution, a trait à la présidence d'Air Canada. La résolution à l'étude fait état des fonds considérables demandés

par Air Canada; or cette Société n'a pas de président à l'heure qu'il est. Air Canada est sans président depuis assez longtemps, et toutes sortes de rumeurs circulent à ce sujet à Ottawa et ailleurs. On entend dire d'une part que ce poste sera divisé en deux ou, comme la Gaule, en trois ou peut-être même en quatre. Je n'aime pas citer de noms, donc je m'en abstiendrai, mais selon certaines rumeurs, des hommes politiques des officines du parti à Toronto auront la préférence. On entend dire aussi qu'un autre de Montréal obtiendra une des fonctions de cette présidence divisée.

M. Baldwin: Serait-ce que certains n'ont pas encore d'emplois?

M. Nesbitt: Comme le dit le leader de mon parti, serait-ce que certains n'ont pas encore d'emplois? Peut-être le gouvernement compte-t-il y remédier? De toute manière, je souhaite qu'il se décide et nomme quelqu'un. Air Canada devra prendre un certain nombre de décisions importantes et à long terme qui ne sauraient être différées, mais cette société ressemble à un énorme avion planant au-dessus de l'aéroport Kennedy, incapable d'atterrir. Le gouvernement doit prendre une décision.

Selon la rumeur entendue le plus souvent au sujet de la présidence d'Air Canada, le poste serait divisé; c'est-à-dire qu'il y aurait un président du conseil d'administration et un président de la société. Toujours selon des rumeurs la présidence du conseil d'administration serait attribuée à un homme éminent et fort compétent: M. Saulnier, de Montréal, dont les qualités et la compétence sont reconnues. On dit aussi que le poste de président irait à M. Seagrim, vice-président exécutif d'Air Canada. Toutefois, le gouvernement ne semble pas avoir encore pris de décision.

Le gouvernement doit songer à deux choses, j'en suis sûr. S'il parachute quelqu'un à titre de président d'Air Canada, il doit se rappeler que cette personne pourrait être fort compétente dans un certain domaine, mais incapable de traiter des nombreux problèmes techniques que pose l'administration d'Air Canada. Nous en avons vu de trop nombreux exemples. Nombre de gens réussissent très bien dans certains domaines, mais lorsqu'ils sont élus députés, il devient évident qu'ils n'ont pas ce qu'il faut. Par contre, nous avons vu des gens réüssir à la Chambre, mais ne pas avoir le même succès, une fois partis, dans d'autres fonctions.

Ce doit être bien décourageant pour ces personnes qui ont fait carrière à Air Canada de constater que les hauts postes de cette société sont attribués d'ordinaire à des hommes politiques ou à leurs amis. Il s'agit peut-être d'administrateurs hors pair dans d'autres

[M. Gray.]